

Du quatorze Décembre — an mil huit cent soixante-dix-huit, à deux heures et quart.

ACTE DE DÉCÈS de Chlois Maryquende André veuve de Jean Joseph Baule

le jour d'hui — à sept heures du matin — profession d'aucune — âgée de quatre-vingt-trois ans, née à La Gande — département de la Vienne — domiciliée à La Gande — fil d. de Jean veuve André — née à La Gande — département de la Vienne — et d. Jean Maryquende Cussy imprimeur — née à La Gande — département de la Vienne

Sur la déclaration à moi faite par Jean Joseph Baule — âgé de sept ans, profession d. d'ouvrier — domicilié à La Gande — qui a dit être veuve de Chlois Maryquende André — âgée de quatre-vingt-trois ans, profession d. d'ouvrière — domiciliée à La Gande — qui a dit être veuve de Chlois Maryquende André.

Et ont les déclarants, signé
Constaté, suivant la loi par moi Jean Joseph Reynaud adjoint
délégué par Monsieur le Maire de La Gande
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Mme. Lucie Reynaud

Du Dix neuf Décembre — an mil huit cent soixante-dix-huit, à deux heures et quart.

ACTE DE DÉCÈS de Claire Magdalaine Perrin veuve de Jean Joseph Marie Rimbaud

le jour d'hui — à huit heures du matin — profession d'aucune — âgée de cinquante-huit ans, née à La Gande — département de la Vienne — domiciliée à La Gande — fil d. de Jean veuve Claire Rimbaud — née à La Gande — département de la Vienne — et d. Jean Marie Magdalaine Rimbaud — née à La Gande — département de la Vienne

Sur la déclaration à moi faite par Jean Joseph Baule — âgé de sept ans, profession d. d'ouvrier — domicilié à La Gande — qui a dit être veuve de Claire Magdalaine Perrin — âgée de cinquante-huit ans, profession d. d'ouvrière — domiciliée à La Gande — qui a dit être veuve de Claire Magdalaine Perrin.

Et ont les déclarants, signé
Constaté, suivant la loi par moi Jean Joseph Reynaud adjoint
délégué par Monsieur le Maire de La Gande
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Mme. Lucie Reynaud

Du Vingt un Décembre — an mil huit cent soixante-dix-huit, à deux heures et quart.

ACTE DE DÉCÈS de François Joseph Guillaume Noissonnier

le jour d'hui — à quatre heures du soir — profession d'aucune — âgée de quatre-vingt-trois ans, née à Coulon — département de la Vienne — domiciliée à La Gande — fil d. de Jean veuve François Noissonnier — née à Coulon — département de la Vienne — et d. Jean Noissonnier — née à Coulon — département de la Vienne

Sur la déclaration à moi faite par Jean Joseph Baule — âgé de sept ans, profession d. d'ouvrier — domicilié à La Gande — qui a dit être veuve de François Joseph Guillaume Noissonnier — âgée de quatre-vingt-trois ans, profession d. d'ouvrière — domiciliée à La Gande — qui a dit être veuve de François Joseph Guillaume Noissonnier.

Et ont les déclarants, signé
Constaté, suivant la loi par moi Jean Joseph Reynaud adjoint
délégué par Monsieur le Maire de La Gande
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Mme. Lucie Reynaud

Du — an mil huit cent soixante-dix-huit, à deux heures et quart.

ACTE DE DÉCÈS de Clos et André par Jean Joseph Reynaud

après l'aveu de Monsieur le Maire de La Gande
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Sur la déclaration à moi faite par Jean Joseph Baule — âgé de sept ans, profession d. d'ouvrier — domicilié à La Gande — qui a dit être veuve de Clos et André par Jean Joseph Reynaud adjoint
délégué par Monsieur le Maire de La Gande
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Mme. Lucie Reynaud